



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 13 février 2013 à 14 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt,
M. Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur,
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac,
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,
M. Réal Boisvert, maire de la municipalité des Coteaux,
Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot,
Mme Gaëtane Legault, maire de la municipalité de Saint-Zotique.

Sont également présents messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, et Raymond Malo, directeur général adjoint, ainsi que mesdames Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux, et Nadine Ethier, directrice des opérations.

Sont absents monsieur Marc-André Léger, maire de la ville de L'Île-Cadieux, et madame Annie Lévesque, directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 13-02-13-01

Il est proposé par madame **Marie-Claude Nichols**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'ouvrir** la séance à 14 h 2.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 13-02-13-02

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

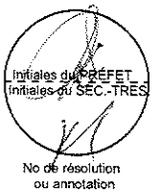
Monsieur le directeur général fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2013 : ADOPTION

CA 13-02-13-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2013 tel que présenté.

Proposition adoptée.



3.3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2013 AJOURNÉE AU 30 JANVIER 2013 : ADOPTION

CA 13-02-13-04

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2013 ajournée au 30 janvier 2013 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

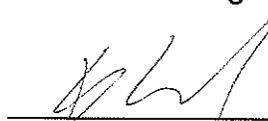
5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 13-02-13-05

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'adopter** la liste MRC 13-02-13.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-02-13, le tout en fonction du budget adopté ».


Guy-Lin Beaudoin

5.1.2. LISTE DES SUBVENTIONS 2013 : APPROBATION

Monsieur le directeur général explique les trois options indiquées pour le traitement des subventions approuvées au budget 2013.

CA 13-02-13-06

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu **de recommander** au conseil de la MRC d'approuver l'option 1 de la liste des subventions 2013 telle que déposée et faisant partie intégrante de la présente.

Proposition adoptée.

Il est précisé d'informer, par lettre, les organismes bénéficiant des subventions que de nouvelles règles seront mises en place en 2014.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VAUDREUIL-DORION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion adressée aux membres du comité administratif le 14 novembre 2012;

CONSIDÉRANT le changement de dénomination qui sera effectif au 1^{er} juillet 2013, soit la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre a obtenu l'exclusivité sur le territoire de la MRC;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT l'importance du volet économique sur le territoire et du rôle de la Chambre;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au surplus accumulé non réservé pour l'année 2013;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-02-13-07

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu de recommander au conseil de la MRC d'accorder une aide financière de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) par année pour trois (3) ans, soit 2013, 2014 et 2015, au Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges pour les besoins de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion, ventilée comme suit :

- douze-mille-cinq-cents dollars (12 500 \$) sera conservé par le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges à titre de paiement de loyers pour la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion;
- douze-mille-cinq-cents dollars (12 500 \$) sera remis par le Centre local de développement (CLD) Vaudreuil-Soulanges à la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Dorion;

d'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente à cet effet.

Proposition adoptée.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU SALON DES VINS 2013

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée à la MRC dans le cadre du 10^e Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la mission première du Salon des vins consiste à amasser des fonds qui seront entièrement versés au bénéfice de la Fondation du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Vaudreuil-Soulanges, volet hôpital;

CONSIDÉRANT les nouvelles règles émises par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au surplus accumulé non réservé;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-02-13-08

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu à la majorité de recommander au conseil de la MRC d'accorder une aide financière maximale de douze-mille-cinq-cents dollars (12 500 \$) pour l'année 2013 sur dépôt des résultats, et ce, sans récurrence pour les années subséquentes, dans le cadre du 10^e Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

5.1.3. ACHATS

Aucun sujet traité.

5.1.4. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

Aucun sujet traité.



5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT le calendrier de conservation de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges approuvé par les Archives nationales;

CONSIDÉRANT QUE le déclassé annuel a été effectué à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la liste des documents à détruire jointe à la présente;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-02-13-09

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu d'**autoriser** la directrice du greffe et du contentieux à faire procéder à la destruction des documents identifiés à la liste jointe à la présente conformément aux règles de destruction de documents confidentiels.

Proposition adoptée.

5.3. BÂTIMENT

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les besoins du service;

CONSIDÉRANT l'ajout d'un nouveau poste d'agent de développement en environnement, et ce, conformément à l'organigramme;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de la candidate en environnement;

CONSIDÉRANT les références qui ont été recueillies;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45400 141;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-02-13-10

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Yvan Cardinal** et résolu d'**embaucher** madame Stéphanie Lavergne à titre d'agente de développement en environnement pour une durée indéterminée, temps plein, 35 heures par semaine, à compter du 25 février 2013, selon la classe 8, échelon 5, de la convention collective.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. VILLE DE COTEAU-DU-LAC : RÈGLEMENT NUMÉRO URB-300.2

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro URB-300.2 de la ville de Coteau-du-Lac a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro URB-300 en ce qui a trait aux dispositions relatives aux droits acquis;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro URB-300.2 de la ville de Coteau-du-Lac indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro URB-300.2 de la ville de Coteau-du-Lac.

Proposition adoptée.

11.1.1.2. MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE : RÈGLEMENT NUMÉRO 282/02-12

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 282/02-12 de la municipalité de Saint-Télesphore a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 282-09 afin de créer les zones Ca-1 et Ca-2 et de modifier les limites et les usages autorisés dans certaines zones commerciales;

CA 13-02-13-11



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 282/02-12 de la municipalité de Saint-Télesphore indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-02-13-12

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 282/02-12 de la municipalité de Saint-Télesphore.

Proposition adoptée.

11.1.1.3. MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE : RÈGLEMENTS NUMÉROS 528-3, 529-3 ET 529-4

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 528-3 de la municipalité de Saint-Zotique a pour objet la modification du Règlement du plan d'urbanisme numéro 528 relativement au programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le « Carrefour 20/20 »;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-3 de la municipalité de Saint-Zotique a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 529 afin d'inclure des dispositions relatives à une marina et de modifier les limites, les usages et les normes pour certaines zones;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-4 de la municipalité de Saint-Zotique a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 529 aux fins de modifier plusieurs dispositions et d'éliminer certaines coquilles;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 528-3, 529-3 et 529-4 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-02-13-13

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **que** le comité administratif **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 528-3, 529-3 et 529-4 de la municipalité de Saint-Zotique.

Proposition adoptée.

11.1.1.4. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENTS NUMÉROS 1270-42, 1275-177 ET 1275-178

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1270-42 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement du plan d'urbanisme numéro 1270 afin de modifier le programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier de la Gare;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-177 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de créer la zone C2-758;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-178 de la ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de le rendre conforme au programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier de la Gare;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CA 13-02-13-14

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1270-42, 1275-177 et 1275-178 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **que** le comité administratif **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1270-42, 1275-177 et 1275-178 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

13. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)

Aucun sujet traité.

14. DÉVELOPPEMENT

14.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

14.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

15. CULTURE

Aucun sujet traité.

16. AFFAIRES NOUVELLES

16.1. LAC-À-L'ÉPAULE : SUJETS À DÉTERMINER

Monsieur le préfet demande un tour de table. Les sujets qui ressortent sont :

- PIDA;
- la gestion des matières résiduelles;
- la gouvernance;
- la sécurité incendie.

Une analyse en sera faite dans les prochains jours par le préfet.

17. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est soulevée par les citoyens.



19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 13-02-13-15

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon** et madame **Marie-Claude Nichols**, appuyé par résolu **que** la séance **soit levée** à 15 h 5.

Proposition adoptée.


ROBERT SAUVÉ
Préfet


GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier